

## RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Office national de l'énergie  
 517, Dixième Avenue S.-O.,  
 Calgary, AB Canada T2R 0A8  
 Courriel : [proposals.propositions@neb-one.gc.ca](mailto:proposals.propositions@neb-one.gc.ca)

## MODIFICATION DE L'INVITATION

### Commentaires

Document contient des exigences Relatives à la sécurité

### Proposition à : Office national de l'énergie

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

<b>Sujet</b>		
Services liés à la surveillance autochtone en vue de le projet de pipeline Keystone XL		
<b>N° de l'invitation</b>	<b>N° modif.</b>	<b>Date</b>
84084-19-0063	001	2019-06-10
<b>L'invitation prend fin</b>		<b>Fuseau horaire</b>
<b>à</b>	<b>02:00 PM – 14h00</b>	Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>le</b>	2019-06-17	
<b>F.A.B.</b>		
<b>Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b>		
Jenny Gong		
Code régional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
	<b>Jenny.gong@neb-one.gc.ca</b>	
<b>Destination – des biens, services et construction</b>		
Voir aux présentes		

**Instructions :** Voir aux présentes

<b>Livraison exigée</b>	<b>Livraison proposée</b>
Voir aux présentes	
<b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
N° de téléphone	
courriel	
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b> ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Modification 001

---

**La modification 001 vise à répondre aux questions de l'industrie relativement à la demande de soumissions n° 84084-19-0063.**

**Question 1**

Pourriez-vous éclaircir le point concernant les services de surveillance autochtone de la demande de propositions relative au projet de pipeline Keystone XL (n° de l'invitation 84084-19-0063), annexe E – Entente en matière de conflits d'intérêts. Au point 3.1.2 de cette annexe, il est indiqué : « Tous les candidats doivent divulguer tout lien d'affaires ou d'emploi ou tout contrat avec le promoteur ou une entité travaillant à la réalisation du projet de pipeline Keystone XL de TransCanada qui est sur le point de commencer ou vient de commencer au moment du lancement de l'appel de soumissions ». Un lien d'affaires ou d'emploi ou un contrat futur entre l'« entrepreneur » et le promoteur sera-t-il un motif de non-admissibilité? Dans l'affirmative, la non-admissibilité pourrait-elle être évitée si l'« entrepreneur » (les personnes qui participent directement aux travaux ou à d'autres affaires découlant du contrat) ne participe pas directement à un tel lien d'affaires ou d'emploi ou contrat?

**Réponse 1**

Le point que vous avez mentionné (3.1.2) doit être considéré conjointement avec le point 3.1. Ces points sont compris dans l'annexe E – Entente en matière de conflits d'intérêts, section 3 : RENSEIGNEMENTS QUE LES CANDIDATS (EMPLOYÉS ET SURVEILLANTS AUTOCHTONES) DOIVENT DIVULGUER AVANT D'ÊTRE EMBAUCHÉS. Veuillez vous reporter au document de demande de propositions pour le libellé exact de ces points.

Le point 3.1 traite de l'exigence de déclarer un conflit d'intérêts entre l'entrepreneur et le promoteur.

Le point 1.2.5 du document principal d'invitation à soumissionner et le critère obligatoire O5 de l'annexe J sont connexes à ce point. Veuillez vous reporter au document de demande de propositions pour le libellé exact de ce point.

Le point 1.2.5 exige du soumissionnaire qu'il déclare la nature de tout lien d'emploi ou contrat, le cas échéant, qu'il entretient avec le promoteur. Une relation d'affaires existante entre l'entrepreneur et le promoteur n'entraînera pas nécessairement la non-admissibilité du soumissionnaire. L'Office évaluera plutôt l'importance de tous les conflits d'intérêts déclarés avant de se prononcer sur l'admissibilité du soumissionnaire.

L'Office reconnaît la possibilité que des entreprises autochtones aient une relation professionnelle avec le promoteur. En cas de conflit d'intérêts, l'Office peut envisager les mesures d'atténuation potentielles proposées par le soumissionnaire, comme la possibilité que celui-ci résilie le contrat à l'origine du conflit d'intérêts avant de commencer les travaux pour l'Office.

Veillez noter que le processus de soumission est concurrentiel et que l'Office ne peut fournir aucune directive ou certitude quant à son issue. Les décisions d'affaires ou les dépenses que le soumissionnaire choisit de faire après la réception de cette réponse par courriel sont à ses risques et à ses frais, et l'Office ne pourra être tenu responsable des coûts ou des dommages qui pourraient en découler. Veuillez prendre note que la portée et le moment exacts des travaux associés au programme de surveillance autochtone du projet Keystone XL de l'Office restent à déterminer.

**Toutes les autres conditions restent les mêmes.**